

BIOÉTHIQUE

La technique au service du "droit à l'enfant".

La loi du désir

Par CHANTAL DELSOL de l'Institut

Ce livre est écrit par un jeune psychiatre philosophe, en exercice dans les hôpitaux et auteur de plusieurs ouvrages de psychologie prénatale. Enfants de moins de 12 ans et personnes fragiles, s'abstenir de lire. Il s'agit de mettre à la portée du public la signification de cette science médicale nouvelle qu'est la procréatique. Celle-ci consiste en l'intervention de la médecine sur la procréation humaine. On verra que ces interventions sont de toutes sortes.

Benoît Bayle veut nous montrer que, comme il arrive parfois, cette science est devenue dès sa naissance, récente, une véritable idéologie: celle du désir individuel consacré en critère éthique. L'idéologie se résume par quelques slogans, qu'on entend à tous les vents: "Un enfant quand je veux", "Un enfant comme je veux", "Pas l'enfant que je ne veux pas", "Un enfant même si je ne peux pas". Autrement dit, les limitations de la biologie sont récusées dans la mesure où la technique permet à présent de "tout" faire. La technique médicale peut tout, ou presque. Dès lors, où gisent les limites? Dans le désir individuel.

Une première partie historique, courte et claire, met en scène l'apparition et le développement de la contraception, du diagnostic prénatal, de la réponse à l'infertilité. C'est bien l'un des rêves de l'homme que de maîtriser la procréation. D'où la jubilation qui accompagne les annonces et descriptions médiatiques de procréation artificielle, la naissance du premier bébé conçu *in vitro*, la joie des couples stériles ou homosexuels recevant enfin un enfant, la disparition de certaines maladies génétiques... Toutes manifestations de la puissance moderne et de l'émancipation humaine portée à un degré inégal.

La technique médicale procréatique qui-peut-tout n'a cependant rien de magique. Elle est fascinante, sophistiquée, foudroyante d'intelligence et de précision. Pourtant, maîtresse des limites qu'elle recule indéfiniment, elle avance en posant ses conditions. La loi du désir a un prix. Parle-t-on assez de ce prix, n'avons-nous pas plutôt tendance à en refouler la réalité, enthousiastes que nous sommes devant cette gigantesque et neuve liberté?

Le prix à payer, c'est une nouvelle psychologie de l'enfant issu du seul désir de ses parents. Enfant porté aux nues, dont on attend tout, parce que aucune part de hasard ne le précède: terriblement exposé, donc, à la

déception des parents, car pourquoi serait-il, plus que d'autres, exactement tel qu'on l'a programmé?

Mais surtout, la société procréatique est celle de la surproduction, de la sélection et de la surconsommation embryonnaire. Pour procréer selon le désir, il faut beaucoup trier et beaucoup supprimer. Le désir est juge suprême pour répondre à la question: cette vie-là vaut-elle ou non d'être vécue? L'interruption médicale de grossesse se pratique sur des foetus bien viables, que l'on tue (par injection d'un produit létal) avant l'accouchement – faute de quoi il s'agirait bien d'un meurtre, oh, hypocrisie. Ne doit-on pas parler d'eugénisme? Comme le disait Habermas dans son ouvrage *l'Avenir de la nature humaine*, il s'agit d'un eugénisme libéral, c'est-à-dire justifié par le désir et la volonté individuels, et donc préservé de son immoralisme foncier parce qu'il n'est pas pratiqué par un État visant à sélectionner sa population...

La différence est-elle si grande qu'elle transforme la nature morale de l'acte de tri et de suppression de certaines vies? Benoît Bayle ne le pense pas. Il va jusqu'à parler d'un génocide libéral, puisque des groupes d'individus bien identifiés sont supprimés par volonté individuelle des parents. La motivation est la compassion, celui qui fait la piqûre est un médecin: la nature de l'acte en est-elle fondamentalement changée? Nos sociétés devraient peut-être y réfléchir davantage. Pour certains groupes, comme les individus atteints de trisomie 21, les financements visant la recherche thérapeutique ont été stoppés: voilà un groupe dont le seul

destin est la suppression.

Nous ne connaissons pas le statut de l'embryon. Sans doute le décrivons-nous en réaction contre les affirmations de l'Église, tout autant qu'en rapport à la toute-puissante loi du désir. Devant la destruction massive qui en est le prix à payer, au moins faudrait-il que nous nous interrogeons honnêtement. Ce que nous ne faisons pas, emportés que nous sommes dans la fascination de notre puissance. Le mérite du livre de Benoît Bayle, outre la pertinence des questions posées, réside dans son style alerte et son argument toujours compréhensible. Une excellente initiation dans un domaine ambigu et difficile.

À la poursuite de l'enfant parfait, de Benoît Bayle, Robert Laffont, 324 pages, 20 €.



Un "génocide libéral", fruit non d'une politique étatique mais de décisions individuelles.